

Vers un nouvel équilibre homme-femme

Mots clés : congé paternité, maternité, travail

Par Agnès Leclair

07/06/2011 | Mise à jour : 06:01 Réactions (169)

S'ABONNER AU FIGARO.FR



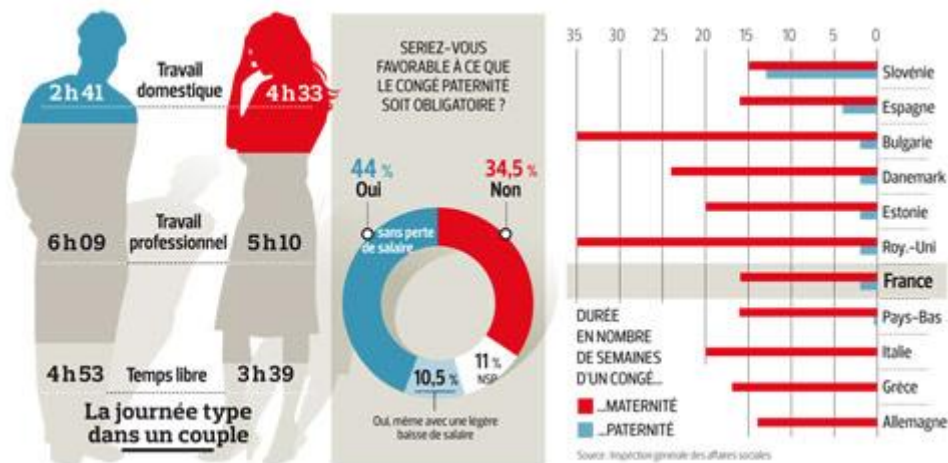
Crédits photo : DIDIER PALLAGES/AFP

INFOGRAPHIE - Un rapport remis mardi à Roselyne Bachelot suggère un congé paternité d'un mois.

Imaginer un nouveau modèle de partage des rôles entre les hommes et les femmes. À la maison comme au travail. Valoriser la «parentalité» ou l'implication des pères et des mères auprès des enfants. C'est le but du rapport que Brigitte Grésy, membre de l'Igas (Inspection générale des affaires sociales), remet cet après-midi à la ministre des Solidarités. Ce travail - que dévoile dès ce matin Le Figaro - a été commandé par Roselyne Bachelot afin de continuer à faire progresser l'égalité des sexes alors que les femmes salariées gagnent 27% de moins que les hommes. Selon la ministre, l'accès plus équitable aux responsabilités familiales est l'une des clés du changement.

Afin de formuler 25 propositions, Brigitte Grésy est partie du constat que le partage inégal des tâches domestiques et éducatives nuisait à la carrière des femmes. Pour rééquilibrer la balance, elle suggère en premier lieu de révolutionner les congés maternité et paternité. Leur architecture - actuellement 16 semaines pour la mère (avant et après la naissance) et 11 jours pour le père - serait entièrement revue. L'inspectrice préconise un congé maternité de 12 semaines lié à

l'accouchement et à la santé de la mère. Il serait complété dans la foulée par un congé d'accueil de l'enfant de huit semaines, à partager également entre les deux parents. Soit un mois chacun, non transférable. In fine, cette construction aboutirait à la création d'un congé paternité d'un mois. Grâce à cette parité du temps consacré au nouveau-né, Brigitte Grésy espère «mettre les pères et les mères au même niveau». Un bonus d'une semaine serait accordé aux familles dont les pères ont opté pour cette nouvelle possibilité.



Cliquez sur l'aperçu pour agrandir l'infographie.

Ce changement des mentalités est aujourd'hui possible car il y a «une tendance à l'allongement du congé de paternité en Europe», souligne le rapport. «Les mesures doivent aussi prendre en compte l'émergence d'un modèle de couple bi-actif, la multiplication des recompositions familiales», rajoute Brigitte Grésy.

Reste à savoir si les pères sont prêts à réduire leur temps de travail pour mater. En France, le congé paternité rencontre un certain succès. Près des deux tiers des pères concernés en bénéficient selon la Drees. De plus, 77% des hommes et 83% des femmes se disent favorables à un congé de paternité renforcé, selon une enquête inédite LH2/Équilibres menée auprès de 12.000 salariés dans neuf grandes entreprises françaises. «La société est mûre pour le changement et en attente de l'action des pouvoirs publics, avance Roselyne Bachelot. Nous devons prendre en compte l'évolution des familles. Le modèle de la femme au foyer est devenu minoritaire. Les pères doivent être encouragés à prendre leur part de responsabilités familiales.»

Un «droit individuel à la parentalité»

Il existe cependant un décalage entre les aspirations et les pratiques. Seuls 6% des hommes voient leur trajectoire de carrière modifiée après une naissance contre 40% des femmes. «En entreprise, la parentalité est toujours considérée comme une menace pour la performance et la paternité est quasiment taboue», souligne Brigitte Grésy. Son rapport, qui traite de la parentalité tout au long de la vie, propose par ailleurs de raccourcir le congé parental ou complément de libre choix d'activité (CLCA) à un an, en le rémunérant à 60% du salaire antérieur, avec deux mois non transmissibles pour l'autre parent. Cette option coexisterait avec la version actuelle du CLCA.

Enfin, Brigitte Grésy plaide pour la création d'un «droit individuel à la parentalité», sous forme d'un congé de trois mois, rémunéré en fonction du salaire. Un temps qui pourrait aussi bien être consacré à gérer une crise d'ado qu'à aider un parent dépendant. Ces changements ne pourraient

s'opérer sans ajustements du Code du travail et un volet législatif. Sont-ils réalistes? «Ces idées vont trouver leur place petit à petit, prêche Brigitte Grésy. Ma proposition d'instaurer un pourcentage de 40% de femmes dans les conseils d'administration a abouti rapidement!»

En attendant, ces propositions alimenteront le débat lors de la conférence tripartite du 28 juin sur l'égalité professionnelle voulue par Roselyne Bachelot. Elles seront aussi discutées lors des négociations avec les partenaires sociaux à l'automne.